

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 12 Avril 2022
N° 2

Etai^{ent} présents M. DE CESARE Salvatore- M. JUMEAUX Pascal --Mme NOTREDAME-MASTRAGOSTINO Lina--M. LORIOT Yannick - Mme JACQUIN-FERRARI Anne-Marie- M. LIVE Hervé- Mme FEHLICH Martine--M. LAURENT Gérard- M. LAMOUR René- Mme BBROUWERS-ESTIN Annick- M. GUINCHI Jean-Christophe- M. BLANQUART Serge - Mme DENNETIERE Caroline -Mme BLONDEL Nina- M. SZPERKA Stanislas- Mme Sylvie HOMONT - M. Christian MENET -Mme LEFEBVRE-ALBANESE Rosa Maria.

Absent(s) excusé(s) : M. KHOUIEL Farid

Procurations : Mme KFOURY-RIACHY Rita a donné pouvoir à Mme NOTREDAME-MASTRAGOSTINO Lina - M. BULINSKY Christian a donné pouvoir à M. LAURENT Gérard-- Mme VAN CAPPELLEN-WASIELEWSKI Véronique a donné pouvoir à - Mme JACQUIN-FERRARI Anne-Marie - Mme CASTELLI-LECLERCQ Murielle a donné pouvoir à M. Hervé LIVE- Mme BOUTILLIER JUMEAUX Anne-Laure a donné pouvoir à M. BLANQUART Serge - M.VAN DER AUWERA Alexandre a donné pouvoir à M. LORIOT Yannick - M. Julien BUQUET-a donné pouvoir à M. Pascal JUMEAUX - M. MARCHESE Elio-a donné procuration à M. Stanislas SZPERKA

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie JACQUIN

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 Mars 2022, a été approuvé à l'unanimité.

OBJET : INSTALLATION DE M. SERGE BLANQUART - CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Lysiane ROUSSEZ, conseillère municipale issue de la liste « POUR VOUS, AVEC NOUS ! » élue au scrutin du 24 mai 2020, a remis sa démission par courrier en date du 08 mars 2022.

Il expose qu'en application de l'article L.270 du Code Electoral, le poste de conseiller municipal devenu vacant, il convient donc d'effectuer son remplacement par Monsieur Serge BLANQUART suivant sur cette liste qui accepte de prendre les fonctions de conseillers.

Le conseil municipal doit en prendre acte.

M. SZPERKA Stanislas : Est-ce M. BLANQUART Serge qui remplace Mme ROUSSEZ Lysiane dans les commissions.

Réponse lors de la prochaine réunion CM. Nous devons poser la question à M. BLANQUART Serge

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2022

Avant de voter le budget, il conviendra que le conseil municipal vote les taux d'imposition :

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la commune sera égal à la somme du taux communal de 25.82 % et du taux, du département du Nord de 19.29 % soit 45.11 %.

foncière sur les propriétés bâties	: 45,11 %
foncière sur les propriétés non bâties	: 91,84 %

Le conseil municipal vote à l'unanimité

OBJET : BUDGET PRIMITIF - VILLE - EXERCICE 2022

Le projet de budget primitif de la commune (synthèse + documents comptables), établi au titre de l'exercice en cours, est joint au présent dossier. Il reprend les propositions de la commission des finances examinées par le conseil municipal lors du rapport d'orientation budgétaire du 01 mars 2022 et lors de la seconde réunion préparatoire du 24 mars 2022.

Le Budget primitif de la commune, établi au titre de l'exercice 2022, est adopté par 21 voix POUR et 5 CONTRE (M. SZPERKA Stanislas, M. MARCHESE Elio, Mme HOMONT Sylvie, M. MENET Christian, Mme LEFEBVRE Rosa Maria)

Section de fonctionnement :	4 504 354,39 €
Section d'investissement :	1 630 810,99 €

M.MENET Christian réclame le tableau d'amortissement (demande faite lors de la commission des finances)

OBJET : SUBVENTIONS

L'état des propositions des subventions annuelles à attribuer est joint au présent dossier.

Il conviendrait que les élus qui exercent des responsabilités dans les associations bénéficiaires de subventions ne prennent part ni à la discussion ni au vote concernant celles-ci, eu égard au fait qu'il ressort des dispositions de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire."

M. MENET Christian évoque la différence entre les montants des subventions figurants sur le tableau et sur l'état comptable.

Une explication lui sera transmise par courrier.

Élus concernés :

Association Les médiévales
 KARATE Club
 Harmonie « Les Amis Réunis
 Avenir Jeunesse

Mme MASTRAGOSTINO-NOTREDAME
 M. BLANQUART Serge
 M. GUINCHI
 M. MARCHESE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 2022

COMPTES		Payés CA	Proposé BP
65736	Subvention C.C.A.S.	46 530,00 €	40 271,97 €
6574	SOCIETES SPORTIVES		6574
	US MONTIGNY EN OSTREVENT	7.000,00 €	
	ASS COLOMBOPHILE LES JOYEUX	530,00 €	530,00 €
	L'Avenir BOULISTE MONTIGNY	80,00 €	80,00 €
	« Complémentaire électricité »	700,00 €	700,00 €
	Ass. MINEURS CATHOLIQUES Italiens	80,00 €	
	« Complémentaire électricité »	700,00 €	
	Societe de CHASSE de MONTIGNY	200,00 €	200,00 €
	CLUB GYM ENT ADULTES MONTAGNARDES	460,00 €	
	Amicale des PECHEURS de Montigny	100,00 €	
	JUDO-AIKIDO CLUB OSTREVENT	4 600,00 €	4 600,00 €
	Club de TENNIS de TABLE	2 450,00 €	2 450,00 €
	ASS. BADMINTON CLUB DE MONTIGNY	610,00€	400,00 €
	BADMINTON SPORTIF		400,00 €
	Club d'EDUCATION CANINE	100, 00 €	100,00 €
	Association Sportive de TIR		
	TENNIS CLUB	4 600,00 €	4 600,00 €
	pr intervenant scolaire		
	KARATE CLUB MONTIGNY	4 600,00 €	4 600,00 €
	« Complémentaire entretien »	500,00 €	500,00 €
	LES MUSICIENS DU KOP		80,00 €
	Club de BILLARD Montignanais	230,00 €	230,00 €
	MONTI MOUV'	460,00 €	460,00 €
	Exceptionnelle (déficit)		240,00 €
	MOTO CLUB Quart de Tour	400,00 €	800,00 €
	Les Pas de Floris		150,00 €

6574	SOCIETES CULTURELLES		
	HARMONIE "Les Amis Réunis"	3 000,00 €	2 760,00 €
	HARMONIE "Les Amis Réunis"- Ecole de MUSIQUE	7 500,00 €	8 500,00 €
	JAZZ SEPTENTRION		
	UNION STES POLONAISES FEM. EN FRANCE		400,00 €
	ASS. CATHO FRANCO Polonaise Confrérie du Rosaire		
	Chorale Ste BARBE		
	Complémentaire		
	ASS. Chorale Ste HEDWIGE		150,00 €
	Avenir Jeunesse Montigny		1 500,00 €
	LES MEDIEVALES		6 740,00 €
	MYSTIC		
	MYSTIC ACADEMY		
	BIEN VIVRE A MONTIGNY		
6574	SOCIETES A CARACTERE SOCIAL		
	ASS. ANCIENS COMBATTANTS Algérie, Tunisie, Maroc « Exceptionnelle »	250,00 €	540,00 €
	Association des Paralysés de France	80,00 €	80,00 €
	Institut Recherches sur le CANCER	310,00 €	310,00 €
	APE COLLEGE SCHUMANN	250,00 €	
	OCCE FOYER COOPERATIF du COLLEGE SCHUMANN	470,00 €	
	« Complémentaire REP »	2 105,50 €	1 400,00 €
	AS DU COLLEGE SCHUMANN	380,00 €	
	ASS PARENTS D'ELEVES EC. MALRAUX- PASTEUR	920,00 €	920,00 €
	pr Piscine		
	O.C.C.E. Ecole Primaire André MALRAUX (2€50/enf.)	682,50 €	677,50 €
	« Complémentaire REP »	3 577,20 €	3 576,50 €
	O.C.C.E. Ec. Maternelle Victor Hugo (2€50/enf.)	225,00 €	225,00 €
	« Complémentaire REP »	1 188,00 €	1 188,00 €
	O.C.C.E Ec. Maternelle LAFONTAINE (2€50/enf.)	197,50 €	175,00 €
	« Complémentaire REP »	1 108,80 €	924,00 €
	Club Amitié JACINTHES		400,00 €
	pr Fête de quartier		
	Club 3è age AGNEAUX		
	SECOURS CATHOLIQUE	310,00 €	310,00 €
	Douai Consommateurs	80,00 €	80,00 €

	CBEL Résidence Lambrecht	460,00 €	460,00 €
	RESTAURANTS du COEUR	770,00 €	770,00 €
6574	AUTRES SUBVENTIONS		
	APUCAT		
	FESTICITE		
	MONTIGNY DEMAIN (PIC)	2 100,00 €	
	MONTIGNY DEMAIN (QUARTIER D'ETE)		
	QUARTIER DE LA GARE		
	« Exceptionnelle » (reversement braderie)		116,00 €
	COMPAGNONS MONTAGNARDS	80,00 €	80,00 €
	« Complémentaire affutage »	200,00 €	200,00 €
	« Exceptionnelle » affutage		200,00 €
	AU PLAISIR de COUDRE	460,00 €	250,00 €
	SYNDICAT D'INITIATIVE		6 100,00 €
	" Exceptionnelle" (reversement droit place braderie)		6 264,00 €
	JARDINS FAMILIAUX	100,00 €	100,00 €
	Amicale Sapeurs-Pompiers Pecquencourt	350,00 €	350,00 €
	Total du compte 6574	55 554,60 €	66 866,00 €

Les subventions sont votées à l'unanimité.

OBJET : TARIFS COMMUNAUX - ANNÉE 2022

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les propositions de la commission des finances relatives aux tarifs communaux à appliquer dès le 1^{ER} Mai **prochain** (cf. propositions ci-jointes).

PROPOSITIONS TARIFS au 1er mai 2022

	TARIFS 2021	PROP. 2022
LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES		
<u>PRIX VALABLE POUR UNE SEULE JOURNÉE</u>		
Location simple, salle avec les verres (type vin d'honneur)	136,00€	136,00€
Extérieur à MONTIGNY		
<u>PRIX VALABLE POUR UNE OU DEUX JOURNÉES</u>		
Location de la salle sans cuisine	409,00€	409,00€

	Extérieur à MONTIGNY	817,00€	817,00€
	Location de la salle avec cuisine	513,00€	513,00€
	Extérieur à MONTIGNY	1 027,00€	1 027,00€
Ces prix s'appliquent aux personnes habitant Montigny			
Les tarifs donnés le sont sans chauffage, lorsqu'il y a lieu de chauffer la salle, il faut ajouter un supplément par jour de			
		90,00€	90,00€
	Utilisation de la salle pour ventes et expositions	162,00€	162,00€
	Extérieur à MONTIGNY	325,00€	325,00€
Le nettoyage de la salle, de la cuisine et des appareils est à effectuer par les locataires de celle-ci. Dans le cas où la Mairie devrait procéder à ce nettoyage, elle réclamerait : pour la salle,			
	la cuisine et les appareils	109,00€	109,00€
	Extérieur à MONTIGNY	217,00€	217,00€
LOCATION DE LA SALLE WATTEAU			
	Extérieur à MONTIGNY	136,00€	136,00€
	Extérieur à MONTIGNY	270,00€	270,00€
	Nettoyage	55,00€	55,00€
	Extérieur à MONTIGNY	110,00€	110,00€
LOCATION DU CENTRE JEAN MONNET			
Personnes habitant dans la commune :			
	Location salle	564,00€	564,00€
	Extérieur à MONTIGNY	1 128,00€	1 128,00€
	Location salle + cuisine	689,00€	689,00€
	Extérieur à MONTIGNY	1 377,00€	1 377,00€
<i>Le balayage de la salle et du Hall (le lavage étant fait par le concierge), le nettoyage de la cuisine et des appareils, du Bar, de la scène et des loges, des toilettes est à effectuer par les locataires de celle-ci. Dans le cas où la Mairie devrait procéder à ce nettoyage, elle réclamerait : pour la salle, les annexes, la cuisine et les appareils</i>			
		162,00€	162,00€
	Extérieur à MONTIGNY	325,00€	325,00€
CAS PARTICULIER POUR LES ASSOCIATIONS DE MONTIGNY			
Il est rappelé que les sociétés de Montigny ont droit à l'utilisation gratuite d'une salle une fois dans l'année. Il sera demandé dans ce cas un chèque de caution correspondant à 50 % du montant de la location normale, ce chèque étant restitué après utilisation de la salle ou encaissé en cas d'annulation. A partir de la 2eme utilisation, il sera demandé à ces sociétés 100 % du prix de location aux particuliers.			
POUR LES ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES A LA COMMUNE			
Le tarif est le même que celui appliqué aux particuliers			
	POUR LES LOCATIONS DE SALLE - CAUTION TRI SELECTIF		50,00€

RAPPEL : Un acompte de 50 % du montant de la location est exigé pour tous à titre de provision lors de la réservation des salles en application de la délibération du conseil municipal du 20/10/95.

Lors d'une réservation, qu'il s'agisse de particuliers ou d'associations, un chèque de **500,00€** sera réclamé, celui-ci sera restitué après remboursement des frais de nettoyage et de casse du matériel

TARIF DES CONCESSIONS AUX CIMETIÈRES

CONCESSION 2 PLACES

50 ANS 200,00€ 200,00€

CONCESSION 4 PLACES

50 ANS 370,00€ 370,00€

COLUMBARIUM - 50 ANS : pour une case : de 4 Urnes 640,00€ 640,00€

CONCESSION POUR CAVURNE -50 ANS - modèle 80/80 200,00€ 200,00€

TARIF BIBLIOTHEQUE EN RESEAU CŒUR D'OSTREVENT

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

à partir de la rentrée de septembre

- pour les Élèves 2,20€ 2,25€

- pour les Adultes (personnel communal et enseignant) 4,50€ 4,50€

- pour les autres Adultes 7,00€ 7,00€

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ET PERI SCOLAIRE

maintien du dispositif LEA voté par délibération du 12/04/2013 et renouvelé par délibération du 18/12/18

BRADERIE BROCANTE - DROIT DE PLACE

- Automnales 3 mètres Particuliers 6,00€ 6,00€

3 mètres Professionnels 8,00€

- Quartier de la gare le mètre linéaire 1,00€ 1,00€

- Marché hebdomadaire l'emplacement 0,00€ 0,00€

VAISSELLE (selon inventaire de janvier 2021)

Assiette plate 4,45€ 4,45€

Assiette creuse 4,45€ 4,45€

Assiette à dessert 3,52€ 3,50€

Tasse à café 9 cl blanche 1,17€ 1,15€

Verre à eau élégance 24 cl 2,22€ 2,20€

Verre à vin élégance 19 cl 2,22€ 2,20€

Flûte élégance 13 cl 1,98€ 2,00€

Coupe Provence 13,5 cl 1,98€ 2,00€

Verre à liqueur dégustation 10 cl 2,20€ 2,20€

Chope Islande FH 22 cl	1,31€	1,30€
Couteau steak bout rond	1,60€	1,60€
Cuillère de table inox Série Girondin	1,60€	1,60€
Fourchette de table inox Série Girondin	1,60€	1,60€
Couteau de table inox Série Girondin	3,15€	3,15€
Cuillère à café inox série Girondin	1,11€	1,10€
Louche à servir inox série Girondin	10,00€	10,00€
Saucière inox sur plateau	13,34€	13,35€
Soupière inox diam.240	25,06€	25,05€
Plat rond creux inox diam. 330	13,21€	13,20€
Légumier inox diam. 240	14,81€	14,80€
Corbeille à pain inox série Pompadour	11,76€	11,75€
Plat à poisson inox L 60 cm uni	20,24€	20,25€
Plat ovale L 45 cm inox	14,69€	14,70€
Plateau de service 46 x 36	24,33€	24,30€
Faitout alu diam.40 avec couvercle	163,62€	163,60€
Casserole diam. 20 queue fonte	38,40€	38,40€
Casserole diam. 24	53,29€	53,30€
Marmite traiteur diam.40 avec couvercle	204,92€	204,90€
Plaque à rôtir 45 x 36	86,69€	86,70€
Pot à verser inox 1 l 5 empilable	21,86€	21,85€
Louche à pot alu diam. 14	24,45€	24,45€
Fouet inox L 45	30,87€	30,90€
Chinois inox diam. 18 à queue	30,87€	30,90€
Ramasse couvert 4 cases	12,29€	12,30€
Décapsuleur limonade	6,70€	6,70€
Ecumette	9,76€	9,75€
Grille inox	9,51€	9,50€
Bol	1,58€	1,60€
Percolateur	285,76€	285,75€
Forfait Pièce manquante du percolateur	81,18€	81,20€
TABLE PLIANTE	215,22€	215,20€
PANNEAUX ET TRETEAUX	102,00€	102,00€
forfait tables ou panneaux abimés	51,00€	51,00€
CHAISE	40,80€	40,80€
forfait chaise abimée	20,40€	20,40€
Panneaux d'affichage	114,61€	114,60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les tarifs ;

OBJET : CADEAUX DE NOEL DES ECOLES

Monsieur le Maire informe que suite à la crise COVID lors des périodes de Noël 2021, la commune a été contrainte d'annuler les spectacles de Noël aux écoles.

Ceux-ci ont été remplacés par des cadeaux (enceintes et divers jouets)

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter cette dépense. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (A.D.V.B.) ANNEE 2022 - ACHATS ABRIS EN BOIS - JARDINS OUVRIERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante d'un projet d'acheter des chalets en bois aux Jardins Ouvriers.

Le montant de la dépense du projet énoncé s'élève à **6 642.22 € HT**.

Considérant que le projet est conforme au dispositif de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.V.B.) 2022, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental du Nord.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- approuve le projet d'acquisition des chalets
- sollicite une subvention au titre du dispositif « A.D.V.B. »

Le financement sera assuré comme suit :

Montant Hors taxes de l'opération :		6 642.22 € HT
Demande au Conseil départemental	40 %	2 656.89 €
Autofinancement		3 985.33 €

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2020 - ACHAT DE PANNEAUX SIGNALISATION A LEDS

Monsieur le Maire expose au conseil le dispositif porté par le Département du Nord sur la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département du Nord au titre de ce dispositif pour l'opération suivante :

Achat de deux panneaux radar à leds avec kit complet alimentation solaire permettant de rappeler la réglementation de la vitesse. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 4 393,00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Montigny en Ostrevent, le 14 Avril 2022

Le Maire,



Salvatore DE CESARE

